



# ÉCOLE DE DANSE MUNICIPALE

Espace Culturel Léo Gipoulou

82400 VALENCE D'AGEN

Tél. : 05 63 39 75 83

Mail : [ecole.danse@valencedagen.fr](mailto:ecole.danse@valencedagen.fr)

Page Facebook : @www.tendanse82400

Photo  
d'identité  
indispensable

## FICHE D'INSCRIPTION Année scolaire 2020 / 2021

Cadre réservé à l'administration

DOSSIER ENREGISTRÉ LE :

Première inscription  Réinscription / niveau :

Élève : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Responsable légal (pour les élèves mineurs) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél (Mère) : Portable : ..... Tél (Père) : Portable : .....

Fixe : ..... Fixe : .....

E-mail (Mère) : .....@.....

E-mail (Père) : .....@.....

Vos coordonnées portable et mail sont très importantes pour le dialogue École de Danse / Famille. Elles nous permettront notamment de vous communiquer des changements ponctuels de cours. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », les données personnelles fournies dans ce formulaire seront automatiquement supprimées à la fin de l'année scolaire.

### DISCIPLINES SOUHAITÉES\* :

ÉVEIL (4-6 ans)	1 cours / sem.	INTER / AVANCÉ MODERN JAZZ	2 cours / sem.
INITIATION (6-8 ans)	1 cours / sem.	INTER / AVANCÉ ATELIER CONTEMPORAIN	1 cours / sem.
DÉBUTANT CLASSIQUE (8-9 ans)	1 cours / sem.	AVANCÉ CLASSIQUE	2 cours / sem.
DÉBUTANT MODERN JAZZ (8-9 ans)	1 cours / sem.	AVANCÉ MODERN JAZZ	2 cours / sem.
PRÉPARATOIRE CLASSIQUE (9-11 ans)	2 cours / sem.	AVANCÉ ATELIER CONTEMPORAIN	1 cours / sem.
PRÉPARATOIRE MODERN JAZZ (9-11 ans)	2 cours / sem.	ADO / ADULTE BARRE À TERRE	1 cours / sem.
INTERMÉDIAIRE CLASSIQUE	2 cours / sem.	ADULTE MODERN JAZZ	1 cours / sem.
INTERMÉDIAIRE MODERN JAZZ	2 cours / sem.	ADULTE MODERN JAZZ SANS GALA	1 cours / sem.
INTER / AVANCÉ CLASSIQUE	2 cours / sem.	ADULTE BARRE À TERRE SANS GALA	1 cours / sem.

\* Cochez la ou les case(s) correspondante(s) à la/aux discipline(s) choisie(s)

NOMBRE DE COURS : ..... / SEMAINE

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- Certificat médical
- La fiche d'inscription complétée avec la photo d'identité de l'élève
- L'attestation d'assurance
- Le règlement intérieur signé
- La photocopie de la carte nationale d'identité du responsable légal
- La facturation sera envoyée par la Mairie trimestriellement

**Merci de bien vouloir ramener le dossier d'inscription complet à la Mairie auprès de M. SERAFIM Christophe.**

À Valence d'Agen, le / / 2020  
Signature du responsable légal

## PLANNING DES COURS DE DANSE Année scolaire 2020 / 2021

Salles	Jours	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SALLE NACHO DUATO (1 <sup>er</sup> étage)		<b>Nicolas / Classique</b>	<b>Sandy / Modern Jazz</b>	<b>Nicolas / Classique</b>	<b>Sandy / Modern Jazz</b>	<b>Nicolas / Classique</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17h15 - 18h15 : Débutant</li> <li>• 18h30 - 19h45 : Préparatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14h15 - 15h30 : Préparatoire</li> <li>• 15h45 - 17h15 : Inter / Avancé</li> <li>• 17h30 - 19h00 : Avancé</li> <li>• 19h15 - 20h15 : Répétition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17h00 - 18h15 : Préparatoire</li> <li>• 18h30 - 20h00 : Inter / Avancé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17h00 - 18h00 : Débutant</li> <li>• 18h15 - 19h30 : Préparatoire</li> <li>• 19h45 - 21h00 : Adulte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14h15 - 15h45 : Avancé</li> <li>• 16h00 - 17h30 : Inter / Avancé</li> <li>• 17h45 - 19h15 : Répétition</li> </ul>
SALLE ALVIN AILEY (Rez-de-chaussée)		<b>Sandy / Modern Jazz</b>	<b>Nicolas / Classique</b>	<b>Sandy / Modern Jazz</b>	<b>Nicolas / Classique</b>	<b>Sandy / Modern Jazz</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17h00 - 17h50 : Éveil</li> <li>• 18h15 - 19h45 : Intermédiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14h00 - 15h30 : Intermédiaire</li> <li>• 15h45 - 17h15 : Avancé Contemporain</li> <li>• 17h30 - 19h00 : Inter / Avancé Contemporain</li> <li>• 19h15 - 20h15 : Adulte Barre à terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17h00 - 18h00 : Initiation</li> <li>• 18h15 - 19h45 : Intermédiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17h30 - 19h00 : Intermédiaire</li> <li>• 19h15 - 20h45 : Avancé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14h15 - 15h45 : Inter / Avancé</li> <li>• 16h00 - 17h30 : Avancé</li> <li>• 17h45 - 19h15 : Répétition</li> </ul>

### TARIFS : (Facturation trimestrielle)

Première inscription	Total annuel	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	Dès la deuxième inscription	Total annuel	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
1 cours par semaine	269€	90€	90€	89€	1 cours par semaine	237€	79€	79€	79€
1 cours par semaine adulte sans gala	230€	76€	77€	77€	1 cours par semaine adulte sans gala	207€	69€	69€	69€
2 cours par semaine	305€	102€	102€	101€	2 cours par semaine	269€	90€	90€	89€
2 cours par semaine adulte sans gala	266€	89€	89€	88€	2 cours par semaine adulte sans gala	240€	80€	80€	80€
3 cours par semaine	371€	124€	124€	123€	3 cours par semaine	328€	110€	109€	109€
Cours illimités	409€	137€	136€	136€	Cours illimités	361€	121€	120€	120€

Le(s) abattement(s) à partir de la deuxième inscription, sera(ont) appliqué(s) sur les tarifs les moins chers.

### COUPON À JOINDRE AU DOSSIER :

#### Facture électronique :

Je souhaite recevoir les factures de l'école de danse par voie électronique à l'adresse mail suivante :

L'envoi papier de la facture sera donc supprimé.

Je ne souhaite pas recevoir les factures de l'école de danse par voie électronique.

#### Prélèvement automatique trimestriel :

Pour les parents ayant demandés le prélèvement automatique l'année dernière, celui-ci est tacitement reconduit.

Je ne souhaite pas reconduire le prélèvement automatique trimestriel pour l'année 2020 / 2021.



# ÉCOLE DE DANSE MUNICIPALE

Espace Culturel Léo Gipoulou

82400 VALENCE D'AGEN

Tél. : 05 63 39 75 83

Mail : [ecole.danse@valencedagen.fr](mailto:ecole.danse@valencedagen.fr)

Page Facebook : [@www.tendanse82400](https://www.facebook.com/www.tendanse82400)



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR Année scolaire 2020 / 2021

*Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 juin 2018*

### ARTICLE 1 : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'accueil de l'école et sera consultable par tous. Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

### ARTICLE 2 : DISPOSITIONS LÉGALES

L'École de Danse Municipale de Valence d'Agén a pour objet principal la pratique de la danse Modern Jazz, Classique, Néo-Classique et Contemporaine. L'enseignement est dispensé par des professeurs diplômés d'État dont le diplôme sera affiché de façon permanente dans le bureau de l'école.

Il peut y être proposé également l'enseignement de disciplines associées (claquettes, comédie musicale...)

### ARTICLE 3 : COURS ET INSCRIPTION

Les tarifs des cours sont établis annuellement.

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires de l'Académie de Toulouse (Zone C). Ils se déroulent à l'Espace Culturel Léo Gipoulou à Valence d'Agén. Pour les cours collectifs, plusieurs formules sont proposées selon l'âge, le niveau de danse et la discipline. Les cours sont établis selon un emploi du temps affiché à l'accueil de l'école.

Les élèves bénéficient de 2 cours d'essais avant l'inscription définitive. Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. La facturation s'effectuera en fonction du nombre de cours choisis en début d'année. Toutefois, sur justificatif médical, l'inscription peut-être suspendue le trimestre suivant. Pour information, la facturation s'effectuera trimestriellement la première quinzaine d'octobre, de janvier et d'avril. Les paiements se feront à réception de la facture auprès du Service Comptabilité à la mairie de Valence d'Agén.

Afin de valider l'inscription, l'École de Danse requiert la fiche d'inscription datée et signée par les élèves majeurs ou le représentant légal de l'élève mineur certifiant avoir pris connaissance du présent règlement intérieur ainsi que les pièces demandées (certificat médical datant de moins de 3 mois, règlement intérieur signé, attestation d'assurance responsabilité civile, photo d'identité, photocopie de la carte nationale d'identité du responsable légal).

### ARTICLE 4 : CONSIGNES

Pendant toute la durée de leur présence dans l'école, il est demandé aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité (ne pas jouer dans les escaliers, ne pas se pencher sur les rampes d'escalier ni aux fenêtres...) et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et de respecter **le(s) professeur(s) pendant le cours ainsi que toute personne faisant partie intégrante de l'École de Danse sinon avertissement, voire exclusion temporaire de l'École de Danse.**

L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

La tenue (justaucorps, pantalon, tunique, chaussons...) doit être marquée au nom de l'élève.

Les élèves filles doivent se présenter coiffées en chignon pour les cours de classique et cheveux attachés pour les cours de modern jazz ou autres.

Le port de bijoux, montre est interdit pendant les cours. Les téléphones portables ne sont pas acceptés dans les salles de danse. En cas de perte ou de vol d'objets ou d'accessoires, l'École de Danse Municipale de Valence d'Agén ne pourra pas être tenue pour responsable.

## ARTICLE 5 : PRÉSENCES ET ABSENCES

Tous les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue. Le professeur notera systématiquement en début de cours les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par mail et un message sera affiché sur la porte extérieure de l'École de Danse.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Les professeurs ne sont responsables de leurs élèves que pendant les horaires de cours.

## ARTICLE 6 : SPECTACLES, REPRÉSENTATIONS, DÉMONSTRATIONS

L'École de Danse Municipale de Valence d'Agen a pour objectif de permettre à chaque élève de se produire sur scène le plus souvent possible et notamment à l'occasion des spectacles.

La représentation des spectacles sera payante y compris pour les familles d'élèves.

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, essayages...

Certaines répétitions pourront avoir lieu hors des créneaux de cours habituels.

Il sera demandé aux parents ou élèves majeurs une participation financière intégrée dans la cotisation- liée à la mise à disposition des costumes de scène.

## ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

L'École de Danse Municipale de Valence d'Agen se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

Par ailleurs, l'École de Danse souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

**Lors de l'inscription, toute signature du règlement intérieur vaudra acceptation de cession des droits à l'image.**

## ARTICLE 8 : MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

La Municipalité se réserve le droit d'exclure un élève non à jour de sa cotisation.

---

## COUPON À REMPLIR, À SIGNER ET À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)\* ....., représentant(e) légal(e) de l'élève .....

.....ou nom de l'élève majeur\* .....

....., reconnais avoir lu le règlement intérieur ci-dessus et déclare m'y conformer durant l'année 2020 / 2021  
(\*barrer la mention inutile)

Fait à ..... le .....

Signature du représentant légal

Signature de l'élève





# ÉCOLE DE DANSE MUNICIPALE

Espace Culturel Léo Gipoulou

82400 VALENCE D'AGEN

Tél. : 05 63 39 75 83

Mail : [ecole.danse@valencedagen.fr](mailto:ecole.danse@valencedagen.fr)

Page Facebook : [@www.tendanse82400](https://www.facebook.com/www.tendanse82400)



## LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : NOTICE D'INFORMATION

Pour faciliter vos démarches, la commune de Valence d'Agen vous propose de prélever sur votre compte bancaire ou postal les factures de l'École de Danse Municipale.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

### SÛR :

Vous n'avez plus de courrier à envoyer ou à vous déplacer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur la facture, même lorsque vous êtes absent.

### SIMPLE :

Comme par le passé, vous continuerez à recevoir vos factures sur lesquelles sera mentionnée la date de prélèvement. Sauf avis contraire, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

### SOUPLE :

Vous changez de compte ou d'agence bancaire, veuillez nous transmettre votre nouveau RIB. À tout moment, en respectant un délai de 30 jours avant la prochaine échéance, vous pouvez renoncer au prélèvement automatique.

## COMMENT FAIRE POUR METTRE EN PLACE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ?

### **Il vous suffit de retourner avec votre dossier d'inscription :**

- Le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique,
- Le mandat de prélèvement SEPA (si vous rencontrez des difficultés, nous compléterons la désignation du compte à débiter à partir de vos références bancaires),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

Lorsque votre dossier de prélèvement automatique sera enregistré, nous vous retournerons une copie.

En vous remerciant.



**REGLEMENT FINANCIER VALANT CONTRAT  
DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE  
Ecole de danse municipale**

Entre M. ou Mme .....

Adresse .....

Adresse mail : ..... ; bénéficiaire, ci-après dénommé le redevable,

**Et la Mairie de Valence d'Agen**, représentée par Jean-Michel BAYLET, Maire,

Il a été convenu ce qui suit :

**1 – DISPOSITIONS GENERALES**

Les usagers de l'école de danse municipale peuvent régler leur facture :

- en numéraire auprès de la Trésorerie de Valence d'Agen,
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à la Trésorerie de Valence d'Agen,
- par TIPI (Titre payable sur internet),
- par **prélèvement automatique** pour les redevables ayant opté pour cette formule.

**2 – ADHESION ET FACTURATION**

Pour la mise en place du prélèvement automatique, vous pouvez en faire la demande avant le 31 octobre de l'année scolaire par mail à l'adresse suivante : [comptabilite@valencedagen.fr](mailto:comptabilite@valencedagen.fr) ou auprès du service comptabilité de la mairie de Valence d'Agen.

Le redevable reçoit une facture trimestrielle indiquant la date de prélèvement.

**3 – CHANGEMENT DE COORDONNEES**

Le redevable qui change d'adresse doit en avertir sans délai le service comptabilité de la mairie de Valence d'Agen.

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque doit se procurer un nouveau mandat de prélèvement auprès de la Mairie de Valence d'Agen, le compléter et le retourner à cette dernière accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire.

**4 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement du service de l'école municipale de danse **est automatiquement reconduit l'année scolaire suivante** si le redevable ou ses enfants fréquentent le service.





## INFORMATION ÉQUIPEMENT DE DANSE

Année scolaire 2020 / 2021

### ACHAT À L'UNITÉ :

Niveau	Équipement	Taille	Prix
Éveil	Justaucorps CL5635 Light Pink		17,50 €
Initiation	Justaucorps CL5635 Light Pink		17,50 €
Débutant Classique et/ou Jazz	Justaucorps TC2001C Fuchsia		20 €
Préparatoire Classique et/ou Jazz	Justaucorps TC2001 White		20 €
Intermédiaire Classique et/ou Jazz	Justaucorps MC102 Mulberry		34 €
Inter Avancé Classique	Justaucorps MC102 Black		37 €
Inter Avancé Jazz et/ou Contemporain	Justaucorps MC102 Black		34 €
Avancé Classique	Justaucorps BU101 Black		30 €
Avancé Jazz et/ou Contemporain	Justaucorps BU101 Black		30 €

Équipement	Référence	Taille	Prix
Chaussons de jazz	Jazzy		23,50 €
Chaussons de classique	SC		15 €
Chaussons de classique	90284		23 €
Collant sans pied enfant	F102		8 €
Collant sans pied adulte	E102		10 €
Collant avec pied enfant	E100		8 €
Collant avec pied adulte	E100		10 €
Collant convertible enfant	E101		10 €
Collant convertible adulte	E101		12 €
Pointes	50102_		61 €
Pointes	50103_		61 €
Pointes	Gishko 2007		62,70 €
Elastiques (1 mètre)	Sansha		3 €
Elastiques invisibles (1 mètre)	DIV 5B		3,95 €

INFO

COMMANDE  
UNIQUEMENT  
AUPRÈS DU  
MAGASIN  
RECTO VERSO

## ACHAT EN PACK :

Niveau	Pack	Taille justaucorps + modèle	Taille collant + couleur	Taille chaussons + modèle	Prix	
Evail	Justaucorps + collant sans pied	CL5605 Light Pink			22,80 €	
Initiation	Justaucorps + collant avec pied + chaussons	CL5605 Light Pink	rose	5 C	36,45 €	collant taille enfant
Débutant Classique	Justaucorps + collant avec pied + chaussons	TC0021C Fushia	rose	5 C	36,70 €	collant taille enfant
Débutant Jazz	Justaucorps + chaussons jazz	TC0021C Fushia		Jazzy	39,10 €	
Préparatoire Classique	Justaucorps + collant avec pied + chaussons	TC0001 White	rose	5 C	45,90 €	collant taille adulte
Préparatoire Jazz	Justaucorps + chaussons jazz	TC0001 White		Jazzy	44,55 €	
Intermédiaire Classique	Justaucorps + collant convertible + chaussons	MC102 Mulberry		S0284L	62,10 €	collant taille adulte
Inter-Avancé Classique	Justaucorps + collant convertible + chaussons	MC102 Black		S0284L	62,10 €	collant taille adulte
Avancé Classique	Justaucorps + collant convertible + chaussons	AD101 Black		S0284L	58,50 €	collant taille adulte

Pour la tenue de danse de votre enfant, à compter de cette année, les commandes sont à passer auprès du magasin «Recto Verso» (partenaire de Ten'Danse) 20 Boulevard de la République 47000 AGEN, tél. : 05 53 87 60 02 et plus à l'École de Danse.

Pour les élèves déjà inscrits, essayage des tenues (chaussons, etc..) avec Recto Verso à l'École de Danse Municipale le jeudi 3 septembre de 17h00 à 20h00.